

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 28/05/2025 - 3881 - 2002 B 00445 - 443 897 459 - A.V.L.
MATERIELS

A. V. L.
MATERIELS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 EUROS
Siège Social :
Za Beaux Vallons
17540 Saint Sauveur d'Aunis
Siret : 443897459

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE L ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

A ST SAUVEUR D'AUNIS

Les associés de la Société à responsabilité Limitée AVL matériels au capital de 7500 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation de la Gérance.

Sont présents

M. Souliman KHAMED

Propriétaire de 360 parts sociales, ci----- parts

SAS SANES

Propriétaire de 540 parts

Total 900 PARTS

L'assemblée réunissant la majorité des parts sociales peut valablement délibérer et en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur KHAMED Souliman, préside la réunion en sa qualité de gérant.

Le président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Gérance sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023.
- Rapport sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966.
- Approbation des dits comptes et conventions ; quitus à la Gérance.
- Affectation des résultats.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés
- le rapport de gestion de la Gérance.
- le texte des résolutions proposées aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par le dit article.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 Mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par le dit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Gérance.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Gérance relatif à l'exercice clos le 31/12/2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présents, lesdits comptes se soldant par résultat net comptable d'un bénéfice d'un montant de 428 163,98 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

AUTRES RESERVES : 428 163,98 €

Cette résolution est adoptée à unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

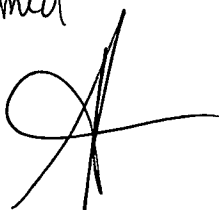
La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, et constate que la quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune de ces conventions.

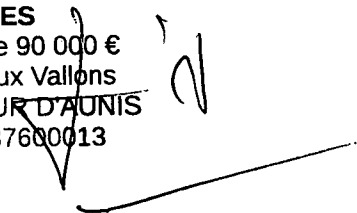
Chacune des dites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à la majorité des autres associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés après lecture.

S. Khamed


SAS SANES
au capital de 90 000 €
3A Impasse Beaux Vallons
17540 ST SAUVEUR D'AUNIS
SIRET 92482787600013


Société AVL MATERIELS

SARL au capital de 7 500 Euros

RCS N° 443897459

Siège social : Z.A. BEAUX VALLONS
17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2023 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

I/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 11 332 265 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 14 890 932 Euros, soit une diminution de -24 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 428 164 Euros, soit 4 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 11 397 633 Euros contre 14 929 058 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -24 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 10 969 469 Euros contre 14 466 702 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -24 %.

- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 275 713 Euros et représentent 2 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une diminution de -20 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 106 330 Euros et représentent 1 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 560 017 Euros soit 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme)
:

Exercice précédent	2 168 385 -	1 385 409 =	782 975
Exercice en cours	1 847 328 -	733 728 =	1 113 600

Soit une augmentation de 330 624 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 428 164 Euros

- aux autres réserves : 428 164 Euros

- A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	7 500 Euros
- Réserve légale	:	750 Euros
- Autres réserves	:	1 186 074 Euros
- Report à nouveau	:	169 596 Euros
Situation nette	:	1 363 920 Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a circular flourish.

A. V. L. MATERIELS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 EUROS
Siège Social :
ZA BEAUX VALLONS
17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS
SIRET 443 897 459 00022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2024 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DEC 2023

DEUXIEME RESOLUTION

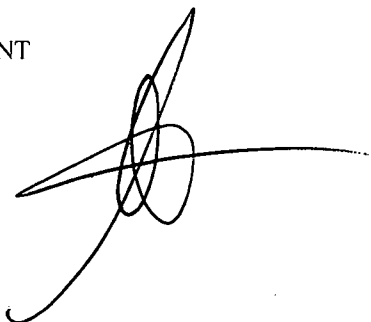
La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

- AUTRES RESERVES : 428 163,98 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme.

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Designation de l'entreprise : <u>Société AVL MATERIELS</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>Z.A. BEAUX VALLONS</u>		17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS	
Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>44389745900022</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>	
		N-1 <u>31/12/2022</u>	
		Brut <u>1</u>	
		Amortissements, provisions <u>2</u>	
		Net <u>3</u>	
		Net <u>4</u>	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
Frais d'établissement * AB			
Frais de développement * CX			
Concessions, brevets et droits similaires AF		1 089	
Fonds commercial (I) AH		20 000	
Autres immobilisations incorporelles AJ			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
Terrains AN			
Constructions AP		12 222	
Installations techniques, matériel et outillage industriels AR			
Autres immobilisations corporelles AT		107 446	
Immobilisations en cours AV			
Avances et acomptes AX			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
Autres participations CU			
Créances rattachées à des participations BB			
Autres titres immobilisés BD			
Prêts BF		133 381	
Autres immobilisations financières* BH		9 000	
TOTAL (II) BJ		283 138	
Matières premières, approvisionnements BL			
En cours de production de biens BN			
En cours de production de services BP			
Produits intermédiaires et finis BR			
Marchandises BT		676 000	
Avances et acomptes versés sur commandes BV		83 925	
Clients et comptes rattachés (3)* BX		117 676	
Autres créances (3) BZ		218 185	
Capital souscrit et appelé, non versé CB			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		500 000	
Disponibilités CF		341 859	
Charges constatées d'avance (3)* CH			
TOTAL (III) CJ		1 937 645	
Frais d'émission d'emprunt à étaier (IV) CW			
Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Ecart de conversion actif* (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		2 220 782	
		119 059	
		2 101 724	
		2 321 166	
Renvois : (1) Dont droit au bail		18 745	
(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP 142 381	
(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété *			
Immobilisations :			
Stocks :			
Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF IMMOBILISE *

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)

STOCKS *

ACTIF CIRCULANT

DIVERS

CREANCES

Comptes de régularisation

CABINET JOYE

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :7.500.....)	DA	7 500	7 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	757 910	295 554
	Report à nouveau	DH	169 596	169 596
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	428 164	462 356
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 363 920	935 756
		DM		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DN		
	Avances conditionnées	DO		
	TOTAL (II)	DP		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DQ		
	Provisions pour charges	DR		
	TOTAL (III)	DS		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT		
	Autres emprunts obligataires	DU	4 075	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	3 151	2 581
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	193 300	90 300
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	177 787	654 904
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	359 491	586 017
	Dettes fiscales et sociales	DZ		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA		51 608
	Autres dettes	EB		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	737 803	1 385 409
	TOTAL (IV)	ED		
	Écarts de conversion passif* (V)	EE	2 101 724	2 321 166
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	IB		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IC		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	ID		
	{ Ecart de réévaluation libre	IE		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	EF		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EG	737 802	1 385 409
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EH		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

certifié conforme

Designation de l'entreprise Société AVL MATERIELS

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 957 663	FB	9 374 602	FC	11 332 265	14 890 932		
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF				
		FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 957 663	FK	9 374 602	FL	11 332 265	14 890 932		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		33 550		
	Autres produits (1) (11)					FQ	120	4 076		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	11 332 385	14 928 558	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	10 461 746	13 473 259	
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(473 357)	17 324	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	385 155	446 368	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	9 285	8 330	
	Salaires et traitements*						FY	227 215	248 370	
	Charges sociales (10)						FZ	48 498	94 158	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*		dont fonds de commerce	HS	GA	16 013	11 598	
			- dotations aux provisions						GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	90 317
			Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	8 008	3 210	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	10 772 880	14 302 616	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	559 505	625 942	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	578		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	578		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	67	638	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	67	638	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	511	(638)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	560 017	625 303		

625 942

625 303

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS

Néant ☐

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 012		500
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	58 658		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	64 670		500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 099		11 729
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	54 903		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	56 002		11 729
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	8 668		(11 229)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	140 521		151 718
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	11 397 633		14 929 058
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	10 969 469		14 466 702
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	428 164		462 356
REVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HN			
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
DETAIL EN ANNEXE		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		56 002		64 670	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Désignation de l'entreprise		Société AVL MATERIELS										Néant	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	1 089	KE		KF	20 000		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KJ			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	15 967	KK		KL	4 913		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
						KV	147 605	KW		KX	3 236		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KY		KZ		LA				
		Matériel de transport *			LB	4 604	LC		LD	2 001			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LE		LF		LG				
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ			
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM			
	Avances et acomptes					LN	168 176	LO		LP	10 150		
	TOTAL III												
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V	142 381			
TOTAL IV					LQ		LR		LS	142 381			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	169 265	0H		0J	172 531			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
		à poste 1		à poste 2		à poste 3		à poste 4			
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	21 089	IX	21 089		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	8 658	MB	12 222	MC	12 222	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM	50 000	MN	100 841	MO	100 841	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 605	MU	6 605	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	58 658	NH	119 668	NI	119 668	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		10		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés		11		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		12		2E		2F	142 381	2G	142 381		
TOTAL IV		13		NJ		NK	142 381	2H	142 381		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K	58 658	0L	283 138	0M	283 138		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

CABINET JOYE

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Designation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	1 089	PF	1 255	PG		PH	2 344
TOTAL I		RK	1 089	RM	1 255	RN		RO	2 344
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	726	PN	2 249	PO	909	PQ	2 066
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	11 750	QE	10 885	QF	2 846	QG	19 789
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 919	QM	1 624	QN		QO	4 543
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	15 395	QV	14 758	QW	3 755	QX	26 398
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	16 484	QP	16 013	QQ	3 755	QR	28 742

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Inst gales, agenc et am des const	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations														
TOTAL III	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventu (NP + NQ + NR)	NW						NY							
Total général non ventu (NS + NT + NU)														
Total général non ventu (NW - NY)														

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. CABINET JOYE

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	90 317	UF	
	- financières	UG		UH	
	- exceptionnelles	UJ		UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS										Neant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	133 381	UR	133 381	US			
	Autres immobilisations financières				UT	9 000	UV	9 000	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA	3 500	3 500					
	Autres créances clients				UX	114 176	114 176					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)				ZI							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	10 068	10 068				
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	156 465	156 465				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN						
		Divers				VP						
	Groupe et associés (2)				VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	51 651	51 651					
	Charges constatées d'avance				VS							
	TOTAUX				VT	478 241	VU	478 241	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD	138 381						
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	5 000						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus de 1 an à l'origine		VH	4 074	4 074							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	177 787	177 787							
Personnel et comptes rattachés			8C	214 246	214 246							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	101 557	101 557							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	24 350	24 350							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	19 338	19 338							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	3 151	3 151							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	544 502	VZ	544 502						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	4 074	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	2 796	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS		Néant ☐		Exercice N, clos le :		3 1 1 2 2 0 2 3	
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA			428 164
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	1 099
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			I7			143 821
	Quote-part		HWL	Résultats bénéficiaires vides à l'article 209 B du CGI		L7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)		I8	
		- imposées au taux de 0 %		ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions		WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)			XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	5 500
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage			Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage			Y3				
TOTAL I			WR			578 584	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *				WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)				WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WH		
			- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		WP		
			- imposées aux taux de 19 %		WW		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		XB		
			- imputées sur les déficits antérieurs		I6		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WZ		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							
Régime des sociétés mères et des filiales *		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)		2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*			ZY			
	Majoration d'amortissement *			XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)			XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Créance déduite par le report en arrière du déficit	ZI	3 300	
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage			Y2				
TOTAL II			XH			3 300	
III. RÉSULTAT FISCAL							
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI	575 284		
		déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XI) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XX	575 284		

Désignation de l'entreprise :

Société AVL MATERIELS

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELSNéant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	0
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	0

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	10 717
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11 **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Société AVL MATERIELS</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	169 596	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	462 356			- Autres réserves	ZD	462 356			
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes		ZE				
					Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	OF	631 952		Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	169 596			
					TOTAL II		ZH	631 952			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N : Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	51 947		9 010			
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	18 000		866			
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	9 977		12 923			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	39 857		44 500			
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	265 375		379 068			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	385 155		446 368			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 773		1 249			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			YZ	7 512		7 081			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				VX	9 285		8 330			
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	355 497		995 443			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				VZ	599 682		1 182 481			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2023)*				OB	333 721					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	FACTURE CENTRES L	50 000	2 846		47 154
	2	PROALU SOLDE IMMO	8 658	909		7 749
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
		⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
					19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	50 000	2 846	2 846				
	2	8 658	909	909				
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)			3 755					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)								
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Néant ☒

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELSNéant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 % ou 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice		À 15 % ou 19 %		
①	②	③		④	⑤	⑥
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

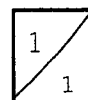
Désignation de l'entreprise : Société AVL MATERIELS		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	3
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
		RL	
Effectifs affectés à l'activité artisanale			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		OA	11 332 265
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OK	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OL	3 755
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OT	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OX	
TOTAL I		OX	11 336 020
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	120
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	473 357
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		OT	6 012
TOTAL 2		OM	479 489
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)			
Achats		ON	10 528 217
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	300 685
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	8 008
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	10 836 909
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	978 600
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	978 600
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	11 336 020
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	01/01/2023
		GZ	31/12/2023
Date de cessation		HR	

* Attention : une entreprise assujettie à la CVAE ne doit pas reporter les charges de l'exercice précédent sur l'exercice en cours, ni les charges de l'exercice en cours sur l'exercice suivant.

* Des entreprises collectives (sociétés de personnes) assujetties à la CVAE ne doivent pas reporter les charges de l'exercice en cours sur l'exercice suivant.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 4 3 8 9 7 4 5 9 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVL MATERIELS

ADRESSE (voie)

Z.A. BEAUX VALLONS

CODE POSTAL

17540

VILLE

SAINT SAUVEUR D'AUNIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

300

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

JAVID

Prénom(s)

Nasroor

Nom d'usage

% de détention

50.33

Nb de parts ou actions

151

Naissance :

Date

210457

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

32

Voie

PROPYLEON

Code postal

11742

Commune

ATHENES

Pays

Titre (2)

M

Nom de famille

KHAMED

Prénom(s)

SOULIMAN

Nom d'usage

% de détention

49.67

Nb de parts ou actions

149

Naissance :

Date

150451

N° Département

99

Commune

ABALALK

Pays

NE

Adresse :

N°

3

Voie

rue André Gide

Code postal

17140

Commune

LAGORD

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

4 4 3 8 9 7 4 5 9 0 0 0 2 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVL MATERIELS

ADRESSE (voie)

Z.A. BEAUX VALLONS

CODE POSTAL

17540

VILLE

SAINT SAUVEUR D'AUNIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
40980000 AVOIRS FOURNISSEURS A RECEVOIR			19 651.20
31/12/2023 INV AAR LOISIR HABITAT 22/02/2024	9 000.00		
31/12/2023 INV AVOIRS LH A RECEVOIR	10 651.20		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURN.FACT.NON PARVENUE			8 994.00
31/12/2023 INV FNP JOYE BILAN AU 31/12/2023		8 400.00	
31/12/2023 INV FNP SOCIAL 2023		594.00	
42820000 PROVISIONS POUR CONGES A PAYER			7 601.31
01/01/2023 ANO S.A.N.		5 529.26	
01/01/2023 INV Provisions pour congés payés	5 529.26		
31/12/2023 INV Provisions pour congés payés		7 601.31	
42860000 AUTRES CHARGES A PAYER			107 732.67
01/01/2023 ANO S.A.N.		231 250.00	
01/01/2023 INV PROV PRIME DE GERANCE	123 517.33		
43820000 PROVISION POUR CH SOC/CP A PAY			3 115.74
01/01/2023 ANO S.A.N.		2 099.48	
01/01/2023 INV Provisions pour congés payés	2 099.48		
31/12/2023 INV Provisions pour congés payés		3 115.74	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER			3 879.42
31/01/2023 PAI Salaire de 01/2023 solde TA		12.02	
28/02/2023 PAI Salaire de 02/2023		15.20	
31/03/2023 PAI Salaire de 03/2023		15.14	
30/04/2023 PAI Salaire de 04/2023		15.14	
31/05/2023 PAI Salaire de 05/2023 SOLDE TA		15.14	
30/06/2023 PAI Salaire de 06/2023 SOLDE TA		15.54	
31/07/2023 PAI Salaire de 07/2023		15.15	
31/08/2023 PAI Salaire de 08/2023		15.15	
30/09/2023 PA Salaire de 09/2023		17.67	
31/10/2023 PA Salaire de 10/2023		17.67	
30/11/2023 PA Salaire de 11/2023		17.67	
31/12/2023 PAI Salaire de 12/2023		128.93	
31/12/2023 OD TAXE CVAE		3 579.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67121000 PENALITES NON DEDUCTIBLES			1 098.61
24/07/2023 EQ2 PAIEMENT CB 2007 35 RENNES	35.00		
05/10/2023 AC BPL FOURRIERE	463.61		
06/10/2023 AC BPL FOURRIERE	600.00		
67500000 VALEUR COMPT. ELEM.ACTIF CEDES			54 903.00
31/12/2023 OD Cession / Rebut au 31/12/2023	7 749.00		
31/12/2023 OD Cession / Rebut au 31/12/2023	47 154.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77180000 PRODUITS EXCEPTIONNELS GESTION			6 012.02
30/01/2023 OD ACHAT NN EFF 10/22 BABIN TRAN		2 500.00	
17/05/2023 EQ2 VIR TRANSPORTS BABIN-CHEVAYE		500.00	
31/12/2023 OD BOUOM REGUL CPTÉ PROFIT EXCE		1 565.50	
31/12/2023 OD REGUL ETAT CHARGES A PAYER		1 446.52	
77520000 PRODUITS CESSION IMMOB. CORPOR			58 658.00
30/01/2023 OD ANN ECR VIE CENTAS LOGIS 06/2		50 000.00	
25/09/2023 AC PROALU AVOIR		8 658.00	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société AVL MATERIELS			Z.A. BEAUX VALLONS		
SIRET 4 4 3 8 9 7 4 5 9 0 0 0 2 2			17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITE					
Activités exercées		ACHAT REVENTE VEHICULES AUTOMOBILES OCCASIO Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		575 284	Déficit
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
					CEG I D
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET JOYE 2 DOMAINE CHATEAU MARTIN RD 98 17540 GASSIN Tél: 04 94 97 25 64			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné			Date: 30/04/2024 Lieu SAINT SAUVEUR D'AUNIS		
(Cocher la case correspondante)			Qualité et nom du signataire: GERANT		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Signature KHAMED SOULIMAN		
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné					
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		payées par un établissement chargé du service des titres			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	

J								REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8		
M JAVID Nasroor ASSOCIE 32 PROPYLEON 11742 ATHENES			151	2023							
M KHAMED SOULIMAN GERANT ASSOCIE 3 rue André G 17140 LAGORD			149	2023	67 451			5 679			

K		DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)			
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)			

L				CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS							
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À				0 %		15 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
MVLT réalisée au cours de l'exercice							
MVLT restant à reporter							
M							
CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							